

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui nous restent avant d'être convoqués à l'autre endroit, j'aimerais amorcer mes observations sur le bill C-236. Mon préopinant, le député libéral de Nipissing (M. Blais), a déclaré qu'il y a au pays une crise dont nous n'avons pas vu la pareille depuis longtemps. J'aimerais bien que le député consulte le ministre des Finances (M. Turner) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) qui tous deux depuis une semaine ou dix jours nous assurent que nous réagissons trop à la crise énergétique et que, pour employer à peu près la même expression, nous sommes en train de nous créer une dépression artificielle.

Si le gouvernement libéral invoque cet argument à l'égard de la crise énergétique, c'est, notamment, pour camoufler le fait que les ministres savent que les politiques du gouvernement sont en train d'acheminer le pays vers des temps durs. On en trouve un indice dans la chute des valeurs boursières qui ont atteint un nouveau minimum ces jours-ci.

Des voix: Que dites-vous de New-York?

M. Stevens: Les cours ont également fléchi à New-York. Néanmoins, en pourcentage, le rythme de notre chute a été plus rapide que celui de la Bourse de New-York.

Le député de Nipissing a laissé entendre que certains de nos commentaires sur la composition du comité technique consultatif mis sur pied par le gouvernement afin de conseiller le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) coupaient les cheveux en quatre. Je rappelle aux députés de la Chambre les paroles prononcées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au comité. Il a déclaré que la décision du gouvernement de chercher à faire adopter une mesure de répartition obligatoire était fondée sur l'avis du comité technique consultatif. Le bill qu'on nous présente aujourd'hui est le bill de répartition obligatoire dont parlait le ministre. A mon avis, dire qu'en posant des questions sur la composition et les activités du comité nous coupons les cheveux en quatre, c'est une tentative pour tromper la Chambre.

Ayant eu l'occasion d'examiner le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le ministre de l'Industrie et du Commerce, nous ne pensons pas du tout que ces ministres savent ce qu'ils font et que le gouvernement est à même de présenter des bills efficaces, même si c'est nécessaire. Pour écarter tout doute sur un point, nous pensons que le bill est inacceptable sous sa forme actuelle. Il doit être modifié avant de recevoir l'approbation de notre parti à la Chambre.

On a dit que nous ne devons pas examiner le bill article par article à cette étape. Il ne faut pas l'examiner article par article pour voir combien il est alarmant. Il suffit d'en lire le titre. Si la plupart des députés ne sont pas alarmés par le titre, c'est qu'ils ne comprennent pas ce que le gouvernement essaie de faire en demandant la discrétion exposée dans le bill. A la première page du bill, on lit «Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada . . . »

Je compte m'étendre un peu sur le résultat net que le gouvernement obtiendrait si le bill était adopté sous sa forme actuelle.

A en juger d'après la réaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comme on en a eu la preuve devant le comité des prévisions budgétaires en général, je dirais qu'il remet la nation aux mains des sociétés pétrolières internationales privées.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: En demandant l'adoption de ce bill, il nous donnerait pour ainsi dire en gage aux sociétés internationales. Si je le dis, c'est que ce ministre a consigné au compte rendu de la Chambre une déclaration selon laquelle nous devons accepter la pénurie mondiale. Lorsque le comité a demandé au ministre qui avait dit cela, il a répondu que c'était en fait les sociétés privées internationales. Une telle attitude constitue un abandon complet du pouvoir de la part du gouvernement.

J'ai déjà mentionné à plusieurs occasions la déclaration du ministre. Je ferais bien de la consigner de nouveau au compte rendu, car un grand nombre de ministres et de députés semblent avoir oublié ce que le ministre a dit le 26 novembre dernier. Selon le hansard de ce jour-là, page 8138, le ministre a déclaré:

Le Canada devra subir, non seulement les effets directs de la réduction des approvisionnements arabes, mais également la pénurie mondiale.

Au comité des prévisions budgétaires en général, nous avons demandé au ministre qui avait dit que nous devons accepter la pénurie mondiale. A cet égard, on a déclaré que deux questions doivent être étudiées. En premier lieu, il existe certains contrats privés qui peuvent être ou ne pas être respectés, en général à la discrétion de ces entreprises privées. Deuxièmement, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que, quoi qu'il en soit, si nous devons être de bons citoyens du monde, nous devons accepter une pénurie mondiale.

Selon moi, cette attitude est conforme à celle qui soutient la présentation d'une mesure de répartition telle que celle-ci qui tend à conférer des pouvoirs aussi étendus. Une fois que les entreprises pétrolières internationales ont compris l'étendue des pouvoirs accordés au ministre, elles peuvent fixer les conditions qu'elles veulent et le gouvernement devra s'y soumettre.

En réalité, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a comparu devant le comité, j'ai été stupéfié de l'entendre déclarer que non seulement il n'avait aucune compétence lui permettant d'intervenir auprès de ces sociétés privées, mais que, dans tous les cas, c'était une question privée et qu'il ne croyait pas devoir s'en mêler quoi qu'il arrive. A mon avis, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a adopté ce ton lorsqu'il a témoigné devant le comité. C'est là le principe qu'il faut garder à l'esprit en discutant ce bill.

Rien n'est moins évident que le gouvernement ait été saisi de faits susceptibles de justifier l'adoption, par la Chambre, de la mesure qu'il demande. Par ailleurs, rien ne dit que le gouvernement lui-même ait été convenablement éclairé sur cette situation, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. De fait, il n'a pas de politique pétrolière, ni de politique pour juguler la disette.